

**ASSEMBLÉE NATIONALE**1er avril 2021

---

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 150

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 4**

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« assistance médicalisée active à mourir »

le mot :

« euthanasie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les mots ont un sens, il convient de les employer à bon escient pour que la loi soit claire et intelligible par tous.